

Créer une auto-entreprise de dépannage informatique

Description

L'[auto-entrepreneur](#) informaticien exerce une prestation de services à destination d'une clientèle variée, tout en disposant des avantages du statut d'auto-entrepreneur. Il doit cependant accomplir certaines démarches avant d'avoir accès à ce statut. S'il n'existe aucun diplôme requis pour se lancer, un niveau élevé de formation permettra à l'auto-entrepreneur informatique de mieux facturer ses interventions.

[Créez votre auto-entreprise en ligne](#)

Comment devenir auto-entrepreneur informaticien ?

Pour [devenir auto-entrepreneur](#) informaticien, il est nécessaire **d'accomplir les mêmes démarches que l'ensemble des entrepreneurs**. Avant tout, il est nécessaire, pour se déclarer auto-entrepreneur, de remplir le [formulaire P0 AE](#) disponible gratuitement en ligne. Il faut joindre à cette déclaration une copie ou un scan d'un justificatif d'identité sur lequel est inscrit la mention suivante : « je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette pièce justificative d'identité ». Cette mention doit obligatoirement être suivie d'une signature ainsi que la date et le lieu de la signature.

Une fois cette déclaration effectuée, l'auto-entrepreneur reçoit de la part de l'administration son numéro SIRET ainsi qu'une notification concernant le régime d'imposition auquel il devra répondre. Par ailleurs, cette notification contient également les coordonnées des interlocuteurs fiscaux à joindre en cas de difficultés rencontrées par l'auto-entrepreneur informaticien. Il en sera de même si vous souhaitez savoir [comment devenir photographe sans diplôme](#).

Dans le cas d'un auto-entrepreneur informaticien, **nul besoin de faire une demande d'immatriculation** au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). De même, un auto-entrepreneur en services informatiques n'a guère besoin d'un [extrait de K-Bis](#) pour mener à bien son activité. En revanche, à l'instar de son collègue [électricien](#), l'auto-entrepreneur informaticien peut être amené à s'enregistrer à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et devoir s'immatriculer au Répertoire des Métiers dans le cas où son activité relève du domaine artisanal (voir ci-dessous).

Zoom : Si vous souhaitez devenir auto-entrepreneur informaticien, un certain nombre

de formalités sont à respecter. Si vous éprouvez des difficultés pour créer votre micro-entreprise, **LegalPlace** vous aide à [procéder aux formalités de création](#). Il vous suffit de répondre à un questionnaire personnalisé, et votre dossier sera traité par nos experts dans les plus brefs délais.

Dans le cadre de la déclaration d'auto-entrepreneur, l'entrepreneur en informatique pourra choisir parmi l'ensemble des éléments ci-dessous pour décrire au mieux son activité. A noter que certaines activités sont artisanales et d'autres libérales. Une telle distinction peut entraîner des différences quant au statut social et fiscal de l'auto-entrepreneur.

Activité de l'auto-entrepreneur

Catégorie de l'activité

Dépannage de matériel

informatique et d'équipements
périphériques

Activité artisanale

Conseil en informatique
(configuration, matériel, logiciel,
système progiciels)

Activité libérale

Tierce maintenance de
systèmes et d'applications
informatiques

Activité artisanale

[L'auto-entrepreneur formateur](#)

indépendant en informatique

Activité libérale

Formation à la prise en main de
l'outil informatique

Activité libérale

Assistance informatique,
assistance technique par
téléphone

Activité libérale

Vente de services et
abonnements informatiques

Activité commerciale

Conception de site web,
développement, vente de
solutions informatiques

Activité libérale

Installation mise en route de
logiciels informatiques et auto
vidéo

Activité artisanale

Installation de logiciels et de
systèmes informatiques

Activité artisanale

Dépannage informatique
software

Activité artisanale

Si l'auto-entrepreneur en informatique n'entre pas dans une seule de ces catégories, il est possible pour lui de déclarer une **activité principale et une activité secondaire**. c'est le cas des auto-entrepreneurs multi-services. L'activité principale correspond à l'activité dont l'exercice permet à l'auto-entrepreneur de dégager le plus haut revenu. Il est important de bien comprendre **qu'il ne s'agit pas du temps de travail mais bien du revenu issu d'une activité** : si le tarif horaire d'une activité est très élevé, il est possible d'y passer peu de temps mais de la déclarer comme activité principale.

La formation pour devenir auto-entrepreneur informatique : développeur, dépannage, programmation

Il n'existe **pas réellement de qualifications requises** pour devenir auto-entrepreneur en informatique. Toutefois, pour être performant dans le domaine informatique, il est nécessaire de disposer de nombreuses compétences afin d'être bien intégré à ce marché. Il faut d'abord souligner que ce marché dispose de nombreux interlocuteurs et clients potentiels parmi lesquels on trouve les particuliers, les entreprises ne disposant pas d'un département informatique en interne ou encore les grandes entreprises ayant besoin d'une expertise externe sur des sujets précis (architecture de bases de données, sécurité informatique ou intelligence artificielle par exemple). Les collectivités territoriales ont également des besoins de plus en plus importants en termes informatiques, notamment pour de l'installation de logiciels et des prestations de formation.

Ainsi, si le marché de l'informatique n'est pas régi par des diplômes pour pouvoir exercer, les compétences, l'expérience et le niveau de formation demeure un critère clé. En conséquence, la majorité des personnes exerçant dans le secteur dispose d'un diplôme en informatique ou en électronique, que ce soit un bac professionnel, un DUT ou d'autres formations.

Par ailleurs, l'auto-entrepreneur en informatique **doit disposer de certaines qualités** pour exercer dans le métier et prétendre à une rémunération substantielle. Il doit avant tout être un excellent technicien et se doit d'être au courant de l'ensemble des évolutions technologiques, tout en étant à l'aise avec. Par ailleurs, l'auto-entrepreneur informaticien doit être un excellent commercial dans la mesure où il est souvent au

contact direct de ses clients. Enfin, il se doit d'être bon gestionnaire. En d'autres termes, il doit s'organiser de manière efficace afin d'augmenter sa rentabilité (en limitant le temps entre ses déplacements s'il opère à domicile par exemple ou en gérant de manière efficace son stock de pièces détachées).

Le tarif moyen d'une prestation d'auto-entrepreneur informatique

Le marché des prestations informatiques est extrêmement concurrentiel. Le prestataire de service en informatique doit faire face à une offre débordante, facilement accessible pour la clientèle. L'auto-entrepreneur en informatique doit ainsi veiller à maintenir une excellente relation avec chacun de ses clients et soigner sa prestation. Le bouche à oreille contribue beaucoup à l'établissement d'une réputation pour l'entrepreneur, en particulier dans le domaine du dépannage informatique.

Globalement, le tarif des dépanneurs informatiques varie en fonction des prestations à effectuer. Généralement le prix est forfaitaire, qu'importe la tâche effectuée (sauf cas particuliers). Il faut ainsi compter entre **30€ et 50€** par prestation effectuée. A ce tarif moyen d'une prestation d'auto-entrepreneur informatique, il faut ajouter les frais de déplacement ainsi que le coût des matières premières. Naturellement, ce tarif moyen peut grandement varier en fonction de la zone géographique d'intervention.

Les clauses à ne pas oublier dans le contrat d'auto-entrepreneur informatique

Certaines clauses doivent **obligatoirement** être présentes dans le contrat d'un auto-entrepreneur informatique. Bien qu'il soit nécessaire d'avoir une excellente relation professionnelle avec ses clients, il est nécessaire d'établir un contrat entre l'auto-entrepreneur en informatique, prestataire de services et son client. Un tel contrat permet de cerner les prestations attendues et le niveau de ces dernières. De la même manière, il permet d'éviter les mauvaises surprises pour les deux parties.

Dans le domaine informatique, il existe de nombreux contrats qui peuvent servir de base à la relation entre l'auto-entrepreneur et l'ensemble de ses clients. Ainsi, il est possible pour les deux parties de s'orienter vers une diversité de contrats, que ce soit un contrat de maintenance, un contrat de développement (pour un logiciel spécialisé par exemple), un contrat d'intégration de logiciels, un contrat de création de site internet, un contrat de Community Management, ou encore un contrat

d'externalisation d'un système informatique. Il existe presque autant de contrat que de prestations que peut proposer l'auto-entrepreneur informatique à ses clients.

Au sein du contrat entre l'auto-entrepreneur informatique et son client, **il est nécessaire d'inclure** :

- L'identité de l'ensemble des parties ;
- La description de la mission ou de la tâche confiée au prestataire ;
- La rémunération de l'auto-entrepreneur pour la mission qu'il effectue ainsi que les modalités et délais de paiement de celle-ci ;
- L'échéance de la mission : il s'agit du moment où le client doit exiger le rendu des livrables ;
- Les modalités de résiliation du contrat et la responsabilité des parties.

D'autre part, il peut être très utile d'inclure certaines clauses qui ne sont pas obligatoires dans un tel contrat mais qui peuvent **se révéler très utiles pour éviter de faire face à des risques juridiques**. A ce titre, une clause de non concurrence est souvent attachée à un contrat, ce qui interdit à l'auto-entrepreneur de travailler pour un concurrent direct de son client. La clause de confidentialité est également un élément important pour limiter les risques d'espionnage économique ou, simplement, de fuites d'informations.

En outre, dans le cadre d'un contrat entre un auto-entrepreneur informatique et son client, il est souvent utile d'inclure **une clause de propriété intellectuelle**. Celle-ci permet de définir la possession et la rémunération de droits d'auteurs issus des créations de l'auto-entrepreneur en informatique. Une telle clause est particulièrement utile dans le cas d'une prestation de création d'un site internet par exemple.

Pour finir, il est important d'intégrer au contrat **une clause d'arbitrage** qui permet de prendre en compte l'ensemble des cas de litiges qui peuvent arriver et leur moyen de règlement.

Créer une micro-entreprise d'informatique à domicile : les formalités à accomplir

Pour créer une micro-entreprise d'informatique à domicile, il est nécessaire d'accomplir certaines formalités. Primo, et de manière obligatoire, il faut remplir la déclaration d'auto-entrepreneur (voir la marche à suivre ci-dessus). Pour accomplir cette démarche, il sera nécessaire de réaliser un stage de préparation à l'installation

(SPI), l'activité étant considérée comme artisanale. Le coût de ce stage est à la charge de l'entrepreneur et coûte **entre 0 et 250€**

Une fois l'ensemble de ces formalités accompli, l'auto-entrepreneur n'aura plus qu'à se lancer en commençant à démarcher de futurs clients.

Pour en savoir plus sur les différentes prestations de services exerçables en tant qu'auto-entrepreneur :

- [Devenir auto-entrepreneur en services à la personne](#)
- [Devenir auto-entrepreneur photographe](#)
- [Devenir auto-entrepreneur VTC](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en nettoyage](#)
- [Devenir auto-entrepreneur livreur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur femme de ménage](#)
- [Devenir auto-entrepreneur Uber Eats](#)
- [Devenir auto-entrepreneur maître nageur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur jardinage](#)
- [Devenir auto-entrepreneur coach sportif](#)
- [Devenir auto-entrepreneur apporteur d'affaires](#)